

L'an deux mil dix neuf, le treize décembre, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 09/12/2019

Présents : RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C, STAELEN J, GIBELIN-BOYER P, DUPOIS MF, DAUPHANT G, ALVES S, MORIN P, FAYET P, MONTEIRO Hélène, MIGNOT M.

Absent excusé : OLLIER T,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. STAELEN Jacques a été élu secrétaire

Objet : FIC 2020-2021

M. le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre de l'aide du Fond d'Intervention Communal, un tableau de programmation 2020-2021 pour les projets d'investissement doit être déposé pour le 31/12/2019. Les projets de 2019-2020 vont être reportés d'un an.

Il reprend les différents projets :

Pour l'année 2020

- Isolation et accessibilité de la salle des fêtes de Luzillat

Pour l'année 2021

- Création d'une voie nouvelle rue des charmes, avec réseaux suite à une décision mentionnée au PLU, orientée sur la sécurité des abords de l'école et pour répondre à l'implantation d'un mini lotissement de 4 lots constructibles sur la parcelle RACALY, ZI 90, rue des Charmes

Après examen des devis estimatifs et des plans, le conseil municipal délibère et décide :

De demander l'aide du Fond d'Intervention Communal du Conseil départemental
D'adopter la programmation suivante et le plan de financement :

2020 Salle des fêtes isolation accessibilité

- aménagement de sas pour l'isolation de la salle des fêtes	13 525.00 €
- pose de châssis fixes et portes vitrage isolant	<u>28 365.61 €</u>
TOTAL H.T.	41 890.61 €

Montant total dépenses H.T. **41 890.61 €**

Conseil départemental Puy de Dôme	9 802.40 €
Fonds propres commune Luzillat	<u>32 088.21 €</u>
TOTAL H.T.	41 890.61 €

Montant total des recettes H.T. **41 890.61 €**

2021 Voie nouvelle rue des charmes

Voirie communale voie nouvelle rue des charmes avec réseaux téléphone, électricité, eau, bordures	<u>150 000.00 €</u>
--	---------------------

Réunion du 13 décembre 2020

<u>Montant total dépenses H.T.</u>	<u>150 000.00€</u>
---	---------------------------

Voie nouvelle avec réseaux

Conseil départemental du Puy de Dôme	35 100.00 €
Fonds propres commune Luzillat	<u>114 900.00 €</u>
Montant total recettes	150 000.00 €

<u>Montant total des recettes H.T.</u>	<u>150 000.00 €</u>
---	----------------------------

RASED

Le Maire rappelle au conseil municipal la participation de la commune au RASED, réseau d'aides spécialisées des élèves en difficulté du réseau de Thiers depuis 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS de Thiers Dore et Montagne est l'instance de gestion administrative et comptable des participations financières des collectivités.

Cette convention concerne : l'achat de matériel pédagogique et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de la fonction de psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés à dominante rééducative ou pédagogique, mutualisation de matériel d'ordre pédagogique et est renouvelée tous les 3 ans.

La commune de Luzillat de par sa situation dépend du collège de Maringues mais pour le primaire est associée au collège de Puy Guillaume.

Suite à l'exposé du Maire et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la participation aux frais de fonctionnement du RASED : achat de matériel pédagogique et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de la fonction de psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés,
- Refuse de participer aux dépenses d'achat de certains matériels spécifiques pour les écoles dans le but de mutualisation du matériel.
- Charge le Maire de signer la présente convention.

PERSONNEL

Le Maire informe le conseil municipal de la fin de la convention de la période de préparation au reclassement de Janine BOISSIERES au 31 décembre 2019. Cette période doit être reconduite jusqu'au 23 mai 2020. Elle a été inscrite à 2 stages d'immersion, un auprès de la Maison de l'enfance et de la jeunesse « Plaine Limagne » durant les vacances scolaires de Toussaint, auquel elle ne s'est pas rendue étant en arrêt maladie et un deuxième à l'école primaire de Maringues pour un poste en garderie. Il a été envisagé avec la psychologue du travail du centre de Gestion de l'inscrire à un stage BAFA en février 2020, subventionné en partie par le FIPHFP.

La titularisation de Julien FAURE est décalée du 17 décembre au 25 février, ceci dû à son arrêt maladie.

Réunion du 13 décembre 2020

Honoraires maître d'œuvre accessibilité isolation salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les déboires avec le précédent architecte pour le projet de mise en œuvre de l'accessibilité et d'isolation de la salle des fêtes, dont des honoraires disproportionnés. Il présente le devis de Mme COUE-NAVARO architecte, concernant le dépôt du permis de construire et mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 4 923 € H.T. soit 5 903.60 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de Mme COUE-NAVARO pour un montant de 4 923 € H.T. et charge le Maire de signer le devis. Les honoraires ne comportent pas de suivi de chantier.

Rapport d'activité du SIEG 2018.

Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du SIEG 2018, le conseil municipal approuve. Le montant d'entretien de l'éclairage public pour 2018 s'est élevé à 2 839 euros.

Le projet de réfection et mise en conformité de l'éclairage public a été conventionné avec le SIEG le 05/10/2018, pour un montant à charge de la commune de 55 759.77 € sur un total de 117 000 H.T.

Travaux en cours

Echange de parcelles entre la commune et un propriétaire riverain 8 rue des rameaux.

Suite à l'achat de la maison CARRIAS et des parcelles AH 179-177-15- 180, il est prévu

D'échanger avec Mme FLEURY, propriétaire riverain, sa parcelle AH 178 contre la parcelle AH 177 de la commune, avec un droit de passage.

Un autre projet d'échange est prévu sur une partie de la AH 15 pour 400 m² contre une partie des parcelles AH 13 et 14 appartenant à M. DURIF Pascal pour la même surface. Ceci dans le but de créer un passage de long de la parcelle de l'ancienne école AH 181.

Jacques STAELEN signale que la peinture des volets de la salle des fêtes de Demolle est terminée et la pose de la laine de verre dans le grenier est en cours.

Les radars pédagogiques ont été mis en place, mais il manque un jeu de batterie.

Commission de presse

Le bulletin municipal est à finaliser pour une transmission rapide à l'imprimeur.

Pierre FAYET informe le conseil municipal de la requête de ROUX André pour la pose d'une porte sur le captage de la fontaine de Vendègre vers chez JOULIN (profondeur de 2 m).

Marie-Françoise DUPOIS a signalé à la gendarmerie une épave en bord de route dans le village des Maréchaux. La gendarmerie doit s'en occuper.

Christiane BONNET a rencontré le syndicat des jeunes médecins, le salariat d'un médecin est inenvisageable car beaucoup trop cher par rapport à la zone de population.

Réunion du 13 décembre 2020

Pour le dossier de recours concernant les malfaçons de la nouvelle école, un nouvel avocat a été contacté, qui nous a confirmé la possibilité de connaître la situation de notre dossier chez Me FRIBOURG.